

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 2 juillet 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Anne Pelletier et Benoit Dubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-113-13 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-114-13 **Adoption du procès-verbal de deux dernières réunions**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 juin 2013 de 142,026.37 \$ au compte courant et de 200,202.77 \$ au fonds de roulement.

RS-115-13 **Approbaton des comptes**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

LISTE DES COMPTES A PAYER

1	Petite caisse :	CLR et prise de courant	11.69	
		Restaurant Le P'tit Rouet DM	27.00	
		Timbres et envois postaux	52.95	
		Lait, sacs de poubelle	4.58	
		Frais déplacement Denis VS Landy	14.40	
		Entretien ménager du bureau : BD	57.00	167.62
2	Desjardins Sécurité Financière pour Juillet			1455.69
3	Hydro Québec :	Rue globale		251.89
4	Bell Canada :	Bureau, fax, garage	231.32	
		Biblio & Chalet communautaire	105.08	
		Internet Camping	90.77	
		Resto Camping	99.39	
		Caserne	53.79	580.35
5	Boulianne, Louis :	Frais de déplacement		56.80
6	BMR Groupe Dynaco Dégelis :	Pièces, quincaillerie, etc.		239.93
7	Garage Ghislain St-Pierre :	Huile, filtre à air, hose pour tondeuse		114.98
8	Lynda Dumont :	Ménage au chalet communautaire		861.84
9	Rappel :	Guide technique formation fossé		15.00
10	Centre Régional Biblio :	feuilles de codes		26.12
11	Cercle de Fermières de Packington :	Sacs fourre-tout, etc.		103.35
12	Comité touristique de Saint-Eusèbe :	Pêche en herbe		156.00
13	Construction Claude Gagnon :	Tavaux compaction 6/5 Rang S		2,012.06
14	Construction DJL inc. :	pulvérisation denrobés bitumineux, etc.		22,599.49
15	Décoration Guildo Nadeau enr. :	prélart, plinthe, etc.		1,813.11
16	Déménagement et livre-tout inc. :	Colis de Dickner		9.18
17	Dickner :	Papier hygiénique		89.65
18	Électronique Mercier :	Réparation bris sur paget pompier		74.73
19	Épicerie des 4 Sous :	Lait, filtre, etc.		11.13
20	Guy Morin :	Cordes de bois		18.40
21	Infotech :	Formation de groupe - Élection		229.95
22	JMTurcotte ltée :	Tuyau de béton		1,477.03
23	Lionel Charest et Fils inc. :	Débroussailleuse		229.90
24	Manic Sanitation :	Distributeurs savon, mains, mousse		94.48
25	Mario Bourassa :	Temps et kilométrage		848.00
26	Municipalité de Rivière-Bleue :	Livre du 100e Anniversaire		75.00
27	Pétroles JMB :	Rot T Trip Prot 208 L		896.79
28	RIDT :	Vidange d'installation septique Julie Michaud		171.00
29	Ressources naturelles :	Avis de mutation		12.00
30	Sémétec inc. :	Achat pour premiers soins		315.19
31	Solutions Témis :	Office 2010 et Logiciel Antidote 8		350.61
32	BMR Groupe Dynaco Dégelis :	Balai et manche pour l'alayage de stationnement		15.83
33	P.Beaulieu Électrique :	Câble, conduit, disjoncteur, etc.		535.86
34	Construction DJL inc. :	pulvérisation denrobés bitumineux, etc.		1,103.76
35	Jacques Thibault Pierreville :	Test pompe-citerne & Citerne		402.41
36	Denis Moreau :	Frais de représentation		775.88
37	René Deschênes :	Miroirs		100.07
38	Pétroles Jacques Larochelle inc. :	Diesel clair distillate		2,489.56
39	Service Incendie de Packington :	Sortie du 11 mai 2013 (salaire pompiers)		140.00
40	SEBCI :	abat poussière		6,323.63
41	Joseph Dumont :	Voyages roche		10,483.19
42	Batterie Expert :	Piles pour téléphone sans fil & Piles AA		38.98
43	Éditions juridique FD :	Renouvellement mise à jour		77.70
44	Bell Mobilité			46.11
45	Bureau publicité des droits de Témiscouata			24.00
46	Excavation Gilles Patoine			12,259.21
47				12,407.02
			Grand total :	<u>82,580.48 \$</u>

Adoption du règlement 266-2013

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 266-2013, abrogeant le règlement 257-2012 pour modifier le montant autorisé du fonds de roulement et pourvoyant à l'affectation de nouvelles sommes et dont le règlement est reproduit ci-dessous :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Règlement numéro 266-2013

Abrogeant le règlement 257-2012 pour modifier le montant autorisé du fonds de roulement et pourvoyant à l'affectation de nouvelles sommes.

Attendu que la corporation municipal a constitué antérieurement un fonds de roulement par l'adoption du règlement numéro 231-2007, le règlement numéro 249-2011 et le règlement 257-2012;

Attendu que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire y affecter de nouvelles sommes;

Attendu qu' avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du 03 juin 2013;

En conséquence, il est résolu que soit adopté par les présentes un règlement portant le numéro 266-2013 ordonnant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 L'article 1 du règlement numéro 257-2012, constituant le fonds de roulement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"Le Conseil décrète que le montant maximum autorisé du fonds de roulement, soit 175 000 \$ est désormais porté à 215 000 \$.

Article 2 Le Conseil est autorisé à transférer audit fonds de roulement une somme additionnelle de 40 000 \$ en provenance du surplus accumulé du fonds d'administration général.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 02 juillet 2013

Maire

Secrétaire-trésorier/Directeur général

Adoption du règlement 267-2013

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 267-2013, décrétant des travaux de construction d'infrastructures sportives et un emprunt de 670,000 \$ et dont le règlement est reproduit ci-dessous :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



Règlement numéro 267-2013

Règlement numéro 267-2013, décrétant des travaux de construction d'infrastructures sportives et un emprunt de 670,000 \$

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 2013.

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'infrastructures sportives (MégaDome, terrain soccer, de softball, et divers autres installations) selon l'estimation des travaux réalisé par la firme Actuel Conseil, en date du 26 avril 2013 ainsi que l'estimé de la compagnie MégaDome pour le bâtiment en date du 10 mai 2012 et l'estimé du directeur général en date du 02 juillet 2013 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A, B et C;

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 667,000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 667,000 \$ par billet sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 2 juillet 2013

RS-118-13

Dérogation mineure Sylvain Boulanger

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 03-2013 soumise par M. Sylvain Boulanger et Mme Rina Lavoie concernant le terrain 8-2-2 rang 6 canton Robinson.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération,

il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que la demande de dérogation mineure numéro 03-2013 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

RS-119-13

Ministère des Transports : Contrat route collectrice

Le ministère des Transports offre le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver de la route collectrice. Ce contrat comprend le déneigement, le déglacage et la fourniture des matériaux des routes de Packington et de Saint-Benoît sur une longueur de 6,134 kilomètres pour un montant de 37,910.72 \$.

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre du ministère des Transports pour l'entretien de la route collectrice durant l'hiver aux conditions stipulées sur le contrat.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la corporation ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

RS-120-13

Indicateurs de gestion 2012

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des indicateurs de gestion pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

RS-121-13

Renouvellement membership : Corporation touristique de la route des Frontières

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte la proposition de cotisation pour être membre de la corporation touristique de la route des Frontières qui s'établira à 1.05 \$ pour 2014, 1.10 \$ pour 2015, 1.20 \$ pour 2016 et 1.25 \$ pour 2017.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des indicateurs de gestion pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

Club QUAD

Concernant la demande de règlementer pour permettre la circulation des VTT sur la voie publique, M. le maire rencontrera le maire de St-Eusèbe pour discuter du dossier.

Pacte rural : Projet

Dans le cadre du Pacte rural, nous avons une enveloppe pour un projet dans notre communauté pour un montant de 11,000 \$. Nous devons affecter cet argent avant le 31 mars 2014 et le déboursé de la MRC doit être réalisé avant le 31 décembre 2014.

Le Conseil se penchera sur le dossier lors d'une prochaine séance plénière.

Période de questions

- Une contribuable demande le nom du produit qui sera épandu comme abat poussière et le nom de la compagnie
- On demande l'échéancier des travaux de pulvo et d'abat poussière

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire fait un compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata.

Période de questions

- Un contribuable demande des explications concernant le règlement 267-2013;
- Les chemins dans le secteur du lac commencent à se détériorer;
- Un contribuable suggère au conseil d'être vigilant concernant la réglementation du QUAD.

Levée de l'assemblée

À 20 h 40, M. Benoit Dubé propose la levée de l'assemblée.